

## ALLEMAGNE

### Fondation de l'École Kaiser-Wilhelm pour infirmières<sup>1</sup>

L'Empereur Guillaume a consenti à la Société patriotique des Dames un don d'un million de marks à prélever sur le don national Empereur Guillaume, récemment rassemblé en Allemagne. Cette importante contribution permet à cette société de réaliser le projet, reconnu dès longtemps nécessaire, de la création d'un grand institut pour le perfectionnement des gardes-malades professionnelles.

Les exigences de la guerre se sont à tel point multipliées, les cas où les infirmières sont appelées à intervenir se sont tellement diversifiés qu'il est devenu indispensable que celles-ci puissent se perfectionner dans certaines branches de leur vocation, et rafraîchir au besoin leurs connaissances dans celles qu'elles ont déjà étudiées.

Cette institution qui aura pour motto « En souvenir des disparus ; en bénédiction pour les vivants » sera installée à Berlin, et pourra procurer aux sœurs l'occasion de se former scientifiquement et pratiquement dans tous les domaines économiques et sociaux qu'elles désireront. Le centre sera naturellement constitué par une clinique où tous genres de malades seront admis, y compris les mutilés et les victimes d'accidents. Cet hôpital sera muni de toutes les installations de la science moderne.

Un instant appel est adressé à toutes les classes du peuple allemand en vue d'obtenir son intérêt et sa participation par des dons à l'érection de cette école supérieure.

Le plan d'élaboration général a été présenté dans une séance tenue le 25 mai 1918 dans la salle du Parlement, sous la présidence de la comtesse von der Græben, présidente de l'Association patriotique des Dames. La conception et la réalisation de ce projet furent exposées de façon détaillée, les Professeurs D<sup>rs</sup> Dietrich et Borchard de Berlin,

---

<sup>1</sup> D'après *Das Rote Kreuz* allemand, nos des 21 avril et 2 juin 1918.

tous deux membres du Comité central de cette Association, représentant le côté scientifique et technique de l'institution.

Ce vaste et intéressant projet ne manquera pas, s'il peut être réalisé avec l'ampleur que lui souhaitent ses fondateurs, d'exercer une influence prépondérante sur le développement complet de l'instruction et de la formation des infirmières allemandes, et par conséquent de profiter directement aux malades et victimes de la guerre appelés à recevoir leurs soins.

---

### **Le 2<sup>m</sup> Accord germano-français sur les prisonniers d'avril 1918**

On trouvera sous *France* le texte officiel français de l'Accord conclu à Berne le 26 avril 1918 par l'Allemagne et la France concernant les prisonniers militaires et les civils. Le texte officiel allemand a paru également, avec le français en regard <sup>1</sup>.

! Nous nous bornons ici à en faire mention.

---

## **AUTRICHE**

### **Ordonnance autrichienne concernant les prisonniers russes après la conclusion de la paix, du 15 avril 1918**

Cette ordonnance, que la Croix-Rouge de Vienne a bien voulu nous envoyer, présente cet intérêt qu'elle est la première à fixer le régime des prisonniers depuis la conclusion de la paix jusqu'à leur libération définitive. A ce titre son texte, dicté par un souci d'humanité remarquable, mérite de prendre place dans notre *Bulletin international*.

---

<sup>1</sup>Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 305.